



Assemblée communale du 16 décembre 2025

En présence de 20 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote au niveau communal est de 19 (Mme Stéphanie Oberson, caissière, n'est pas domiciliée dans la commune).

Se sont excusés : M. et Mme Christophe et Jacqueline Kilchoer

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°49 du 5 décembre 2025 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Budgets 2026 – présentation et approbation
4. Statuts de l'ARS - présentation et approbation
5. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Mme Evelyne Gendre est nommée scrutatrice.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2025 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025 s'expriment par main levée » :

OUI : 19
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

M. le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises depuis la dernière assemblée du mois de mai 2025.

Il a traité principalement les sujets suivants :

2.1 ARS – Suite

Une refonte complète des statuts a été effectuée afin de pouvoir reprendre certaines tâches de l'agglomération ainsi que le tourisme et la gestion des zones d'activités.

Une tâche ne sera en revanche pas reprise, il s'agit de la culture. Une nouvelle association de communes dédiée à la culture sera créée.

Pour constituer tout cela et édicter ces statuts de la meilleure manière possible, de nombreux groupes de travail ont été mis sur pied afin d'étudier chacune de ces problématiques, leurs coûts et leur modèle de répartition des frais.

La finalisation des travaux a eu lieu à fin juin. Des séances d'information ont eu lieu pour les conseils communaux au début septembre. Ces statuts ont été approuvés à l'unanimité lors de l'Assemblée des délégués du 18 septembre dernier.

Des séances d'information pour les conseils généraux et la population ont été très peu suivies, par un total de 100 personnes pour 5 soirées. M. le Syndic remercie d'ailleurs les personnes de la commune ayant pris part à ces séances d'information.

L'approbation par les législatifs est en cours dans chaque commune. Notre assemblée communale se prononcera tout à l'heure, au point 4. Actuellement, 18 communes sur 25 les ont approuvés, majoritairement à l'unanimité. Aucune ne les a refusés. 6 communes soumettent ces statuts à leur législatif ce soir, et une, la dernière, jeudi.

2.2 Cimetière concernant les 3 communes

Une nouvelle convention du cercle d'inhumation (composé des communes de Marly, Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha) a été acceptée. La nouvelle convention relative à l'utilisation de la chapelle mortuaire a été acceptée, et le règlement communal du cimetière est toujours en cours d'examen au canton.

M. le Syndic cède la parole à M. Dominique Gendre, conseiller communal responsable du dicastère du cimetière.

M. Dominique Gendre précise que la convention concernant l'utilisation de la chapelle mortuaire est signée entre la paroisse et les 3 communes, tandis que la convention du cercle d'inhumation est signée par les 3 communes membres. Enfin, chaque commune du cercle doit rédiger un règlement communal du cimetière, lequel a été transmis au canton.

Etant donné qu'il y en a un aspect financier, le règlement a dû être transmis pour approbation à Monsieur Prix.

Monsieur Prix a admis le règlement de Pierrafortscha, qui est le même que le nôtre, mais n'a pas admis celui de Villarsel-sur-Marly. Malgré son préavis, le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant avec ce règlement, lequel sera présenté à l'Assemblée ultérieurement.

Revenant au préavis négatif de Monsieur Prix, M. Frédéric Gendre demande si c'est une question d'argent.

M. Dominique Gendre répond que oui, il y a une question d'argent. Monsieur Prix juge les tarifs trop élevés. La commune de Marly prévoit dans sa table de prix pour toutes les sortes d'inhumations existantes.

De plus, Monsieur Prix demande de changer certains termes dans le règlement.

2.3 Réseau d'eau potable

La commune doit se soumettre à des contrôles obligatoires, organisés par le SAAV.

La qualité de l'eau a été contrôlée par deux prélèvements sur notre réseau d'eau. Les résultats sont en ordre.

2.4 Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Pour rappel, le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS) a déménagé sur le site du MIC à Marly depuis juste une année, le 2 décembre 2024. La situation était plus stable depuis l'arrivée de la nouvelle Cheffe de service, Madame Huguenot, mais est devenue perturbée depuis la proposition inattendue de la commune de Marly de communaliser ses services, et donc de quitter le SOCHS.

A ce jour, la proposition de communalisation de ce service a échoué puisque le Conseil général de Marly a décidé de ne pas entrer en matière.

De ce fait, pour le moment, le service continue de fonctionner dans sa configuration actuelle, mais cette annonce a beaucoup déstabilisé le service.

Actuellement, il y a une augmentation des cas et des coûts, liés surtout aux cas de plus en plus lourds, avec la prise en charge de personnes de plus en plus jeunes.

2.5 Bibliothèque régionale de Marly

Actuellement, les communes paient FR. 6,50 par habitant. La commune de Marly nous a proposé une nouvelle convention avec une augmentation, soit une participation de FR. 10,50 par habitant. Toutes les communes membres ont refusé cette proposition. C'est donc le statu quo pour 2026.

2.6 Divers

- **RSS**

Le crédit pour l'agrandissement du home de Marly sera soumis, en principe, au Conseil général au printemps 2026. S'agissant du home d'Ependes, le projet est retardé pour des questions de parking. Du coup, le réseau Santé-Sarine l'a reporté d'une période législative.

Le service des ambulances de la Sarine a déménagé à Fribourg, au chemin de l'Aurore, à la caserne des pompiers de la ville de Fribourg.

La construction de la caserne de Marly vient de débuter. C'est-à-dire que le premier coup de pioche a été donné pour avoir droit aux subventions fédérales, puisque le projet était dans le PA4.

- **Culture : projet de loi en cours**

Comme annoncé précédemment, un projet de loi est en cours et une nouvelle association de communes verra le jour. La gouvernance régionale est à mettre sur pied par le biais de nouveaux statuts.

Actuellement, nous ne donnons aucune subvention pour la culture, alors que nos citoyens profitent de l'offre existante sur le Grand Fribourg, que ce soit à Nuithonie, à Equilibre ou autres.

Une grande partie des communes de la Sarine ont donné leur accord de principe pour un subventionnement du minimum de Fr. 5.00 / habitant.

Maintenant, nous devons étudier tout cela et donner notre réponse jusqu'au mois de janvier. A cette suite, une conférence régionale aura lieu en début d'année 2026 dans l'idée de présenter le projet aux assemblées communales, soit celle du mois d'avril, soit celle de reconstitution du mois de mai, afin que la nouvelle association puisse rentrer en force au 1er janvier 2027. Ainsi, il n'y a rien dans le budget 2026.

- **Service social régional SSHS**

Pour rappel, dès 2030, il y aura deux services sociaux dans tout le district, un pour la ville de Fribourg et un à Sarine-Campagne. La Commune Le Mouret sera responsable du guichet famille.

- **Association du CO**

CO de Marly : la première partie des travaux de rénovation est terminée. La deuxième partie sera terminée en juin 2026.

A ce jour, aucun retard dans l'avancement des travaux et aucune surprise d'ordre financier sont à signaler.

CO de Givisiez : les travaux de construction sont en cours.

- **Association Crèche Capucine**

Actuellement, la crèche compte des locaux à Praroman et à Treyvaux. Un projet de construction de nouvelle crèche avait été annoncé au Mouret, mais a été abandonné.

A présent, un nouveau projet de construction a vu le jour, cette fois à Ferpicloz, en dessous du bâtiment communal. Une étude est en cours de la part d'un économiste de la construction pour voir si le projet est réalisable à cet endroit-là et à quel coût.

Nous avons assisté à une séance d'information cet automne et attendons maintenant des nouvelles de la part du comité de la crèche.

- **Révision de la Loi sur les communes (LCO)**

Elle passera au Grand Conseil en 2026.

- **Plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE)**

Le référendum relatif au PAFE a abouti, la votation aura lieu en avril et l'entrée en vigueur est prévue en juillet 2026. Cela déstabilise un petit peu tout le monde car nous ne savons pas trop dans quel sens cela ira, ce qui va être accepté, ce qui va être refusé et s'il y aura des conséquences financières pour toutes les communes.

- **Visite de la Police de Proximité**

Nous avons reçu la visite, comme de coutume, de la police de proximité.

- **Nouveau pont à Stersmühle**

Les travaux sont terminés.

- **Apéritif villageois**

L'apéritif villageois du mois d'août a été un succès. Il sera renouvelé l'année prochaine, en 2026.

Et comme d'habitude, le Conseil a pris part à de nombreuses séances de représentation, soit sous forme d'assemblée de délégués, soit sous forme de comité de direction au sein des assemblées des associations de communes.

Enfin, M. le Syndic profite de l'occasion pour remercier tous ses collègues du Conseil communal ainsi que le personnel administratif.

M. Luc Déglise ouvre la discussion au sujet du rapport d'activité du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

Aussi, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Budget 2026 – présentation et approbation

Le budget 2026 détaillé était consultable sur le site internet de la commune.

3.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic donne des explications concernant le budget de fonctionnement.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 347'082.55
- Total des produits : Fr. 335'362.65
- Déficit : Fr. 11'719.90

Nous avons un budget déficitaire d'environ FR. 11'700.-, soit à peu près 3% de déficit alors qu'il représentait 6% en 2024.

Avec MCH2, nous n'avons plus la notion des 5% à respecter. De ce fait, tant que la Commune a de la fortune, on peut y puiser pour faire tourner le ménage communal.

Pour notre commune, un élément est à prendre en compte : notre population a diminué de 5 habitants, cela représente environ 8% de moins de charges liées.

De plus, comme notre IPF était un peu plus bas, cela influe aussi sur les charges liées qui sont donc stables pour 2026.

Le déficit prévu de Fr. 11'700.- est à prendre avec prudence puisqu'avec le PAFE qui est bloqué, nous avons beaucoup d'incertitudes.

M. le Syndic commente ensuite les principales différences.

Administration générale

Différence de FR. 2'500.- supplémentaire, en raison d'une adaptation de notre budget 2026 par rapport aux comptes 2024.

Police du feu

Les taxes d'exemption des pompiers à ristourner au réseau Santé-Sarine présentent une augmentation de FR. 1'500.-, correspondant à la ristourne des taxes d'exemption que nous avons omis de budgétiser dans le cadre du budget 2025.

C'est pour cette raison qu'au budget, nous avons Fr. 1'500.- de plus de charges.

Enseignement et formation

Le budget prévoit une diminution de Fr. 4'000.-, spécialement lié aux paramètres énoncés précédemment, soit l'IPF et la population un petit peu moins élevés qu'au 31 décembre 2023.

Santé

Pour cette même raison, le budget diminue de Fr. 3'000.-.

Prévoyance sociale

Une augmentation de Fr. 5'000.- est prévue. Nous avons tenu compte du PAFE. Les chiffres du financement des prestations complémentaires AVS et AI nous ont été communiqués. Ce sont ces deux éléments nouveaux que le canton a mis sur le compte des communes dans le cadre du PAFE.

Donc si le PAFE est rejeté, ces Fr. 5'000.- ne seront pas à charge de la Commune.

En l'état, les prestations d'aide sociale augmentent pour Fr. 5'000.-.

Transports

Ce poste enregistre une différence de Fr. 500.- en moins, en lien également avec la population et l'IPF, la participation au FIF diminue, alors que celle du trafic régional augmente.

Environnement

Ce poste présente une différence de Fr. 1'000.- en moins.

Fiscalité

Nous obtenons un résultat de Fr. 10'000.- supplémentaire que l'année passée, basé sur une étude approfondie faite par notre caissière. En réalité, nous ne prenons jamais les chiffres du canton, mais nous tenons compte de l'analyse des éléments les plus récents selon notre connaissance.

Statistiques

M. le Syndic termine en affichant les statistiques des dépenses avec l'exemple d'un billet de Fr. 100.-. Sur Fr. 100.-, on dépense 17 francs pour l'administration, Fr. 42.- pour l'enseignement - donc quasiment la moitié du budget -, Fr. 9.- pour la santé, Fr. 11.- pour le social, Fr. 8.- pour les transports et télécommunications, Fr. 9.- pour l'environnement et Fr. 4.- pour tous les autres postes de notre budget.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques à propos de ce budget de fonctionnement.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Déglise passe ensuite à la présentation du budget d'investissement.

3.2 Budget d'investissement

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 0.00
- Total des produits : Fr. 0.00
- Déficit : Fr. 0.00

En préambule, le budget de l'année 2026 prévoyait initialement la réfection de la chapelle pour un montant de Fr. 50'000.-. Le Conseil communal propose de reporter cet investissement à l'assemblée communale d'avril 2026, si possible, parce que le bâtiment est protégé et classé A. Nous avons une obligation d'entretien et surtout une obligation de contacter le SBC.

En effet, M. le Syndic a effectué des recherches dans les archives de cette chapelle et a retrouvé un courrier datant des années 1990, dans lequel le Service des biens culturels rappelle que pour tous travaux, que ce soit de l'entretien courant ou autre chose, il faut faire des démarches administratives auprès de leur service, cela peut même aller jusqu'à une mise à l'enquête, même s'il ne s'agit que de l'entretien.

Pour cette raison, et ne connaissant pas les exigences du SBC, le Conseil communal préfère d'abord prendre contact avec ce service.

M. le Syndic rajoute qu'il a pris beaucoup de renseignements, notamment quant à la propriété de la chapelle auprès du canton, du Service des communes, du Service de la justice.

Aussi, d'après le Registre foncier, en termes de la propriété au niveau juridique, la chapelle appartient au « Fonds de la chapelle de Villarsel-sur-Marly ». Ce n'est pas une fondation au sens civil ou au sens ecclésiastique et ce fonds n'est pas inscrit au registre des fondations.

Le compte bancaire pour cette chapelle est géré par le Conseil communal depuis 1932.

Dès lors, si le montant des investissements futurs à réaliser dépasse la fortune se trouvant sur le compte de la Chapelle, ces travaux doivent être bien réalisés et financés par la commune.

L'investissement qui serait réalisé serait porté au patrimoine administratif et amorti comme un bâtiment d'une durée de 33 ans à raison de 3% par année.

Donc sur la base de ces informations obtenues du Service des communes, le Conseil communal propose le report de cet objet.

3.3 Questions et remarques

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces budgets.

La parole n'étant pas sollicitée, M. le Syndic passe la parole à M. Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la Commission financière.

M. Benjamin Gaillard donne lecture du rapport de la commission financière.

« Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2026 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la commission financière ainsi que le chef des finances, M. Luc Déglise se sont réunis le mercredi lundi 01.12 au bâtiment communal. Armée de ses 5 membres et soutenue par Mme Stéphanie Oberson boursière communale, la commission a débuté la séance en vue des observations et de l'adoption de la prévision du prochain exercice.

Budget du compte des résultats

Le budget du compte des résultats nous a été bien justifié. Les principales variations sont le fruit de ratios de répartitions et de pondérations. Le reste de pointages et de questions a été complété avec toute notre satisfaction.

Budget des investissements

Etant donné qu'aucun investissement n'est prévu, la commission financière n'a donc pas de commentaires à relever.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous profitons pour remercier le travail effectué par le conseil communal et ses membres durant l'année.

Enfin, au nom de la commissions financière, nous souhaitons à tous nos concitoyens de belles fêtes de fin d'année.

Bernadette Gendre - Jacqueline Kilchoer - Roch Dupraz – Pascal Droux – Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 16.12.2025 »

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son excellent travail et son rapport, ainsi que pour sa disponibilité et ses compétences.

La discussion est ouverte avant de passer au vote.

M. Roch Dupraz n'est pas très surpris de la réaction du Service des biens culturels, car pour le cas de la création de fenêtres, il a fallu 2 mois pour obtenir une réponse et ils ne sont finalement jamais venus.

M. Frédéric Gendre confirme qu'avec le SBC, il faut être patient. Les délais peuvent être très longs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic propose ensuite de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement et d'investissement 2026 s'expriment par main levée ».

OUI : **19**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2026 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée.

Report de l'investissement de Fr. 50'000.- concernant la rénovation de la chapelle

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le report de l'investissement de Fr. 50'000.- pour la rénovation de la chapelle pour une prochaine assemblée communale s'expriment par main levée ».

OUI : **19**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Le report de l'investissement de Fr. 50'000.- pour la rénovation de la chapelle pour une prochaine assemblée communale est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée et présente le point suivant.

4. Statuts de l'ARS - présentation et approbation

Tous les documents utiles en lien avec la révision totale des statuts pouvaient être consultés sur le site internet de la commune.

M. le Syndic expose la présentation Powerpoint relative à la révision des statuts et donne des explications complémentaires.

CONTEXTE

L'Association régionale de la Sarine (ARS) est une association de communes fondée en 2022 qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Elle est active sur les questions en lien avec le développement régional et offre, aux vingt-cinq communes qui la composent, un espace de dialogue et de collaboration.

Plusieurs modifications du cadre légal intervenues récemment impliquent une refonte et un renforcement significatif de la gouvernance régionale. En effet, des lois cantonales exigent dorénavant que les enjeux de développement territorial, économique et touristique soient coordonnés au niveau régional, à l'échelle du district. Les collaborations intercommunales qui existent actuellement à plus petite échelle doivent également être revues, notamment sur la base de la nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg). Ce contexte offre l'opportunité de simplifier les structures actuelles de gouvernance et de favoriser des synergies dans ce domaine d'activité.

OBJECTIFS

L'ARS ambitionne de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement territorial à futur au sein d'une seule et même association. L'échelle régionale permet de traiter le territoire de manière plus large, de prévoir les infrastructures nécessaires et de capter les subventionnements fédéraux et cantonaux à disposition pour les financer. La révision des statuts doit également permettre de développer des projets au profit de toute la région, et de positionner le district en tant que moteur de développement dans un contexte toujours plus compétitif.

TÂCHES

Les statuts révisés comprennent plusieurs tâches d'intérêt régional dans le domaine du développement territorial, économique et touristique. Ces tâches ont toutes pour point commun d'influer sur le territoire, d'avoir un rayonnement supracommunal et de trouver écho dans la planification directrice régionale. Elles seront exécutées par des professionnels des domaines concernés, qui peuvent également servir de relais auprès des communes. Les principales tâches de l'association seront les suivantes :

Planification régionale : L'ARS définit et coordonne les grandes orientations de l'aménagement du territoire à l'échelle de la région, dans le domaine de l'urbanisation, du paysage et des transports. Elle établit les besoins en infrastructures au niveau régional et entreprend les démarches nécessaires en vue de leur subventionnement par la Confédération et le canton, via les projets d'agglomération ;

Economie territoriale : L'ARS met en valeur les zones d'activités existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de l'utilisation optimale du sol et des ressources (gestion des zones d'activités). Elle s'assure que les entreprises puissent continuer de s'installer et de développer leurs activités dans le district ;

Prestations de mobilité : L'ARS pilote les processus de commande dans le domaine du transport public urbain ainsi que des vélos en libre-service. Elle définit l'offre de transport et son développement, en négocie le prix avec les prestataires et vérifie la bonne exécution des prestations commandées ;

La promotion touristique : L'ARS prend les mesures nécessaires au soutien et au renforcement de l'activité touristique dans le district. Elle stimule la demande via le financement de l'office du tourisme en charge du marketing de la destination, et améliore les infrastructures dédiées en montant ses propres projets ou en soutenant financièrement des projets portés par des tiers ;

- **L'environnement, l'énergie et le climat** : L'ARS veille, dans le cadre de ces politiques publiques, au respect du développement durable et de ces domaines d'actions transversaux. Elle pourvoit aux analyses dont elle a elle-même besoin, incite au développement de stratégies régionales et promeut des actions de sensibilisation.

FINANCEMENT

L'association fonctionne sur la base de plusieurs clés de répartition dites causales, dont les critères déterminants varient en fonction des thématiques traitées. Cette mécanique fine permet, dans la mesure du possible, de tenir compte des spécificités de chaque commune qui ne bénéficie pas toutes de la même manière des prestations offertes par l'association. Les charges financières par commune ainsi que les clés de répartition par domaine sont présentées dans les différents supports d'informations mis à disposition, notamment sur le site Internet de l'association.

Le fonctionnement général de l'association se monte à un budget annuel estimé à FR. 3,1 millions, auxquels s'ajoute un montant de FR. 15,5 millions destiné spécifiquement aux prestations de transport public urbain. Conformément à la clé de répartition propre à ce domaine, ces dernières ne sont toutefois financées que par les communes qui bénéficient d'une desserte correspondante.

Les limites d'endettement pour les activités ordinaires de l'association sont fixées à FR. 2 millions pour le compte de trésorerie, et à FR. 8 millions pour les investissements. La faculté d'emprunter pour financer des projets décidés par l'Assemblée des délégués doit permettre de lisser certaines dépenses dans la durée. Il pourrait notamment s'agir d'études de grande envergure, telles que la révision des planifications régionales, ou d'investissements en matière touristique.

GOVERNANCE

L'adjonction de nouvelles tâches, de même que la systématisation de la collaboration avec des communes situées hors du district de la Sarine pour certaines d'entre elles (prestations de mobilité, projets d'agglomération), nécessitent une adaptation de la structure organisationnelle de l'ARS. De nouveaux organes font ainsi leur apparition pour contribuer tant à la représentativité qu'à l'efficacité du fonctionnement institutionnel.

La gouvernance reprend la structure classique d'une association de communes avec un Comité de direction, une Commission financière et une Assemblée des délégués. Les dossiers sont préparés par des délégations qui émettront des préavis à destination du Comité de direction. Deux délégations principales sont prévues. La première concerne l'aménagement du territoire, la seconde s'occupant des domaines touristiques et économiques. Afin de compléter ce dispositif, une Conférence de développement régional réunit un représentant technique et politique de chaque

commune. Cette structure permet d'informer toutes les communes sur les activités de l'association, indépendamment de leur implication au niveau de l'exécutif.

Certaines thématiques spécifiques, telles que la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération ou la commande de transport public urbain, ne concernent qu'un nombre restreint de communes. Les décisions à ce propos relèvent ainsi de commissions spéciales. Les activités de la commission destinée à la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération se termineront, en outre, avec la fin de la mise en œuvre des mesures correspondantes, à l'horizon 2030. Son fonctionnement est ainsi prévu à titre de disposition transitoire dans les statuts de l'association.

Arrivé au terme de cette présentation, M. le Syndic cède la parole à qui souhaite la prendre.

Mme Béatrice Lehner demande ce que signifie EPT.

M. Luc Déglise répond que c'est le diminutif d'équivalent plein temps.

M. Frédéric Gendre trouve bizarre que les communes d'Autigny et Treyvaux ne fassent pas partie du périmètre de l'ARS. Il demande si c'est la Confédération qui définit le périmètre.

M. Luc Déglise confirme. Il s'agit d'un périmètre statistique. Seule la pendularité des gens est prise en considération comme critère.

M. Frédéric Gendre demande si c'est une question d'utilisation des transports publics.

M. Luc Déglise indique que non pas seulement, mais ne connaît pas en détail les critères de décision.

Cependant, en cas de fusion, si une seule commune fait partie du périmètre, les autres communes y sont ensuite incluses.

M. le Syndic rajoute que dans le canton de Fribourg, il n'existe que deux agglos : Fribourg et Bulle. Les communes trop éloignées, proches de Morat par exemple, n'ont pas la possibilité d'intégrer une agglo et ainsi de bénéficier de subventions, ce qui est un avantage considérable.

Jusqu'au et y compris le PA4, les mesures étaient financées par l'ensemble des communes membres de l'agglo, même si le projet n'était pas situé sur le territoire de leur commune.

Depuis le PA5, la commune finance seule le projet qui la concerne mais n'a pas à participer financièrement aux autres mesures. La seule exception qui pourrait se manifester, c'est la construction des park and ride, car ceux-ci ne profitent pas uniquement à la commune-site.

M. Frédéric Gendre remercie M. le Syndic pour ces précisions et encourage à voter favorablement pour ces statuts.

M. Luc Déglise reconnaît que le projet est apparemment bien ficelé car il a été accepté partout et quasiment à l'unanimité.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic cède la parole à la Commission financière, qui doit également se prononcer concernant cet objet, pour la lecture de son préavis.

M. Benjamin Gaillard lit le préavis de la Commission financière.

« Rapport de la Commission financière

L'Association Régionale de la Sarine (ARS) est une association intercommunale regroupant toutes les communes du district de la Sarine, créée pour renforcer la collaboration régionale dans des domaines essentiels tels que l'aménagement du territoire, la mobilité, l'économie territoriale, le tourisme, l'énergie, l'environnement et le climat

Pour donner suite à des évolutions du cadre légal et des besoins croissants de coordination intercommunale, les statuts de l'ARS ont fait l'objet d'une révision totale, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des délégué-e-s lors de sa séance du 18 septembre 2025.

Analyse de la Commission financière

Après examen du dossier et des implications financières et institutionnelles liées à cette révision statutaire, la Commission financière constate les bénéfices suivants :

- 1. Renforcement de la coopération régionale*
- 2. Optimisation des approches stratégiques communes*
- 3. Stabilité institutionnelle et légale*
- 4. Impact financier maîtrisé*

Préavis

Sur la base de ces éléments, la Commission financière émet un avis favorable à l'approbation des nouveaux statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

Elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver ces statuts, afin de permettre à l'association de poursuivre ses missions et d'entrer en vigueur dans le délai requis, pour renforcer la collaboration intercommunale au bénéfice de l'ensemble des communes du district. A noter qu'aucune commune s'y est opposée à ce jour.

Pour la commission financière

Benjamin Gaillard »

M. le Syndic remercie la Commission financière et propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui approuvent les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) s'expriment par main levée ».

OUI : 19
NON : 0
ABSTENTION : 0

Les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée.

5. Divers

Pour ce dernier point, M. le Syndic propose aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer.

M. Roch Dupraz revient sur la notion de protection des bâtiments. Il demande, actuellement, combien de bâtiments sont protégés.

M. le Syndic répond que la protection des bâtiments est établie lors de la révision du PAL. C'est à ce moment-là que sont listés les bâtiments protégés, avec mention de l'indice de protection. Il rajoute qu'il est possible de faire opposition lors de la révision du PAL.

M. Roch Dupraz comprend que pour la chapelle, le SBC vienne s'assurer qu'il n'y ait pas autre chose que ce qui était prévu.

M. Luc Déglise confirme que c'est la procédure.

M. Frédéric Gendre souhaite remercier le Conseil communal, et M. Luc Déglise, surtout, pour tout ce qu'il fait. On se rend compte que ce n'est pas en fusionnant que l'on paierait moins d'impôts. Quand on lit les rapports dans les journaux, à Rue, le syndic présentait la commune comme un train dont on rajoutait des wagons, soit des charges supplémentaires, et que la commune n'a pas un mot à dire. Et puis il y a certaines communes qui voient les impôts augmenter, qui sont à 90 centimes, après à 95 centimes, même jusqu'à 105 centimes, comme la commune de Rue. Notre commune est à 90 centimes, c'est stable depuis longtemps, autant rester comme ça.

Mais ne pas fusionner implique qu'il y ait des gens qui s'engagent pour la Commune, rappelant que l'année prochaine aura lieu l'élection des futurs conseillers communaux.

M. Pascal Droux fait remarquer qu'en lisant les journaux, on s'aperçoit qu'il y a aussi le contraire. Des communes baissent leur taux d'impôt.

M. Frédéric Gendre indique que certaines communes commencent à 55 centimes, mais une fois fusionnées, elles deviennent de grandes communes et se retrouvent à 89 centimes. Il est vrai qu'il existe certaines communes particulières, où vivent des contribuables riches.

M. Pascal Droux est d'avis que, tôt ou tard, il faut en parler, car il est rare que le taux d'impôt aille aussi haut que 87 ou 88 centimes.

M. le Syndic répond que dans quelques années, il sera courant que les communes perçoivent un taux d'impôt de 87 ou 88 centimes.

M. Pascal Droux fait remarquer qu'il y a bien des communes qui sont à 57 centimes.

M. le Syndic confirme que ce sont des exceptions. Elles se comptent sur les doigts d'une main.

D'ailleurs, les charges, de toute façon, vont augmenter. Il s'agit d'une certitude. Nous avons besoin d'écoles, de homes, etc. Au niveau social et santé, ça ne va pas diminuer. M. le Syndic est d'avis que maintenir une fiscalité stable sera déjà un joli challenge.

M. Roch Dupraz fait part d'une remarque positive. Le journal La Liberté a rédigé un condensé des assemblées communales dans lequel on retrouve Villarsel-sur-Marly.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h15 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de joyeuses fêtes et les invite à partager l'agape offerte par la commune.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

La secrétaire :

Le Syndic :